

ment d'une Commission d'examen des réclamations des Indiens; de prévoir les fonctions de la Commission et la nature des décisions et sentences qu'elle rendra; de prévoir des appels des décisions et sentences de la Commission devant une Cour d'appel des réclamations des Indiens; de prévoir une aide aux bandes d'Indiens pour la préparation et la présentation des réclamations; et d'édicter les dispositions financières qui peuvent être nécessaires pour la réalisation des objets de cette mesure législative.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Benson, appuyé par M. Drury,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit;

A 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions du paragraphe (6) de l'article 58 du Règlement.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des voies et moyens et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

---

#### *États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Olson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission des grains du Canada pour 1967.

---

Du consentement unanime, à 9 h. 48 du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre d'office à demain à 2 h. 30 de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.